

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 1^{er} juin 2026

Délibération n° 2026-006-040

L'an deux mille vingt-six, le **1er juin à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, FORTUN Julie, PRONOST Axel,

Absent(e)s excusé(e)s : SAGER-KLUGHERTZ Armelle (pouvoir à NEGER Emmanuelle), DISARBOIS Rachel (pouvoir à OMER Elodie)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : MERDY Gildas

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	13	2	14	0	

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le CFU 2025 de la commune de Ploudiry,

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité (Présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférent),

Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que, dans ce cadre, Madame La Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAM, 1^{er} adjoint,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Intégration du résultat de la Caisse des Ecoles (clôturé)	Part affectée à l'investissement : Exercice 2025	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025	Intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaire (SIMIF)	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Budget principal								
Investissement	339 688,96			451 271,03	552 470,61	-101 199,58	153,29	238 642,67
Fonctionnement	150 351,91	5 498,54	155 850,45	742 281,83	643 636,33	98 645,50	365,44	99 010,94
TOTAL	490 040,87		155 850,45			-2 554,08	5 498,54	337 653,61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Compte Financier Unique 2025 du budget « Commune »

Accord du conseil à l'unanimité des membres votants, présents et représentés

Pour : 14

Pas de participation : 1 (Morgane QUENTRIC BOWMAN)

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN



Le secrétaire de séance,
Gildas MERDY

